



PROGRAMME DE FORMATION INITIALE à la gestion techniques et administratives des centres chargés d'organiser les stages de sensibilisation à la sécurité routière.

Prérequis :

- Aucun prérequis spécifique.

Objectif :

- Connaitre le cadre réglementaire de la fonction d'exploitant d'un centre de sensibilisation à la sécurité routière (récupération de à points).

Public visé :

- Tout personne désireuse d'obtenir un agrément pour exploiter un centre de sensibilisation à la sécurité routière ou désireuse d'encadrer administrativement l'organisation de stages de sensibilisation à la sécurité routière dans le cadre du permis à points.

Durée :

- 14 heures de formation sur 2 jours consécutifs (soit 2 jours de 7h effectives).

Modalité et délai d'accès :

- A réception de la convention complétée et signée (2 jours à 4 semaines) dans les conditions d'effectifs réglementaires (entre 6 et 15 personnes maximum).

Tarif :

- 416,67 euros HT soit 500 euros TTC.

Méthodes mobilisées :

- *Méthode pédagogique* : active et expositive.
- *Moyen/outils utilisés* : supports pédagogiques (PowerPoint, questionnaires de connaissances avant, pendant et après la formation, quizz, étude de cas...).
- *Documents remis durant la formation* : dossier de formation contenant des documents de réglementation notamment le texte de réglementation du 26 juin 2012.



Encadrement :

- Mr d'Arbaud Joël – formateur certifié par l'INSERR (Institut National de Sécurité Routière et de Recherches).

Modalités d'évaluation :

- Evaluation des connaissances et savoir-faire, feuille de présence et attestation de formation.
- *Validation* : l'organisme envoie à l'INSERR (Institut National de Sécurité Routière et de Recherches) un bilan à la fin de chaque session + l'attestation de suivi de stage.

Accessibilité :

- En cas de nécessité d'adaptation de l'accueil et de la pédagogie (ex : situation de handicap), merci de nous contacter pour en étudier la faisabilité.

Mis à jour - 04 mars 2024